Cadre réservé au centre de formation

Dossier complet ☐
incomplet ☐

Condition d'accès.....

Allègement.....

Dispenses.....

Pièce(s) manquante(s).....

NOM : .....

PRENOM : .....

Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)

DOSSIER DE CANDIDATURE

(Complémentaire à l'inscription en ligne sur le site internet)

Date de clôture : **27 mai 2024**
Date des entretiens de sélection : 27 juin 2024
Date de notification des résultats : 1er juillet 2024

À retourner
au plus tard à la date de clôture des inscriptions
par mail à :
selection@irts-fc.fr

Contact :

SELECTIONS FORMATIONS À L'ENCADREMENT
Tél. 03.81.41.61.07/08
Fabienne SARRAZIN / Karine LAUZET

RECAPITULATIF DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS, article 3 :
La procédure d'admission comprend la constitution par le candidat d'un **dossier d'admission** et un entretien.

Le dossier complet est examiné par le responsable de la formation qui valide la demande d'entrée en formation au regard des conditions de l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2006.

- ☐ Le présent dossier de candidature à la sélection DEIS dûment complété.
- ☐ Copie d'une pièce d'identité (à *déposer en ligne recto-verso*).

DEMANDEUR D'EMPLOI

- ☐ Joindre un avis de situation pôle emploi.

CONDITION D'ACCÈS A LA FORMATION

- ☐ La photocopie du diplôme relatif aux conditions d'accès.
- ☐ Tableau page 4 complété et accompagné des attestation(s) employeur qui justifie(nt) des années d'expérience professionnelle et des fonctions occupées. **Si vous répondez aux conditions d'accès qui nécessitent de justifier d'une période d'expérience professionnelle ou d'un poste avec une fonction spécifique.**

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ☐ Page 5 à compléter et justificatif joint si nécessaire (attestation de prise en charge de la formation par l'employeur par exemple).

PARCOURS DU CANDIDAT

- ☐ Un curriculum vitae présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles (à *déposer en ligne*).
- ☐ Un texte de présentation personnalisé de votre parcours professionnel de 8 à 10 pages (à déposer en ligne)

PAIEMENT DES FRAIS DE SÉLECTION

- ☐ Paiement en ligne par carte bancaire (**170 euros)**
  OU
- ☐ Facture à adresser à l'employeur (joindre une attestation de l'employeur)

Je, soussigné(e) .....

demande mon inscription pour l'entrée en formation préparant au **DEIS** et certifie l'exactitude des informations figurant ci-dessous.

Fait à ..... Le .....

Signature

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Statut

☐ Salarié(e) ○ CDI : depuis le .....
○ CDD : date de fin de contrat .....
○ Autre .....

Profession : .....

☐ Demandeur d'emploi ○ Indemnisé jusqu'au .....
○ Non indemnisé

☐ Autre .....

Demande d'accompagnement adapté et accompagnement particulier pour les épreuves et le parcours de formation :

☐ Oui
☐ Non

Toutes demandes d'aménagement d'épreuve sont à adresser au plus tard à la date de clôture des inscriptions accompagnées d'un certificat médical délivré par la MDPH. CF Règlement d'admission.
Pour plus de renseignements, voir sur le site de l'IRTS – onglet : "accessibilité - handicap"
ou prendre contact avec la Référente Handicap : isabelle.hynaux@irts-fc.fr

CONDITION D'ACCÈS A LA FORMATION

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes définie dans **l'Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale, Article 2**.
CF Règlement d'admission

Merci de cocher la condition d'accès correspondant à votre situation.

	Origine de votre diplôme ou secteur d'origine	**Niveau minimum requis ou poste occupé**	**Expérience professionnelle post diplôme nécessaire dans le domaine de l'intervention sociale**
☐	Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	Niveau 6 (ancienne nomenclature Niveau II) (Ex : DEASS, DEES, DEEJE, DECESF, diplôme obtenu à partir de 2021)	-
☐	Diplôme visé à l'article L 451-1 du CASF*	Niveau 5 (ancienne nomenclature Niveau III) (Ex : DEASS, DEES, DEEJE, DECESF, diplôme obtenu avant 2021)	3 ans
☐	Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	Niveau 7 (ancienne nomenclature Niveau I) (Ex : Master, DEA, DESS…)	-
☐	Diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP**	Niveau 6 (ancienne nomenclature Niveau II) (Ex : Licence, Maîtrise…)	3 ans
☐	Diplôme du secteur Paramédical homologué ou enregistré au RNCP**	Niveau 5 (ancienne nomenclature Niveau III)	5 ans
☐	Protection Judiciaire de la Jeunesse	Éducateur, directeur, chef de service, conseiller d'insertion et de probation	3 ans
☐	Diplôme en travail social de l'Union Européenne	Avoir obtenu une décision favorable d'une des commissions d'assimilation permettant d'accéder aux concours d'une des 3 fonctions publiques	3 ans
☐	Diplôme extra-communautaire	Attestation portant sur le niveau du diplôme	3 ou 5 ans, en fonction du diplôme

* code de l'action sociale et des familles
** répertoire national des certifications professionnelles

Intitulé exact de votre diplôme : .....
.....

Date d'obtention : .....

Tableau d'expérience professionnelle[1] (support au bilan de positionnement)

A compléter si vous répondez à une des conditions d'accès qui nécessitent de justifier d'une expérience professionnelle spécifique.

Détaillez vos expériences professionnelles acquises au cours d'activités salariées ou non salariées (de la plus récente à la plus ancienne) relatives aux conditions d'accès à la formation et joignez tous documents justificatifs (certificat de travail, attestation d'emploi etc...)

Année (du ... au ...)	Type de contrat et durée[2]	Nom de l'entreprise et adresse	Fonction occupée	Secteur d'activité (social, médico-social, éducatif...)	Justificatif joint[3]
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐

Durée totale de l'expérience professionnelle : .....

1 Tableau à dupliquer autant de fois que nécessaire.

2 La durée de l'expérience professionnelle est comptabilisée en équivalent taux plein et elle doit être **postérieure à la date d'obtention du diplôme**.

3 Chacune des expériences professionnelles doivent être justifiées par un certificat de travail, attestation employeur etc....

FINANCEMENT DE LA FORMATION

☐ **Compte Personnel de Formation (CPF)**

- ☐ Avec abondement complémentaire de l'employeur (merci de faire suivre à votre employeur la note d'information à ce sujet en annexe de ce dossier)
- ☐ Avec abondement complémentaire de pôle emploi
- ☐ Autre abondement complémentaire (personnel, agefiph) :.....

☐ **Projet de transition professionnelle**

☐ **Employeur**

☐ **Période de « pro-A »**

☐ **Contrat de professionnalisation**

☐ **Congé de formation professionnelle (Fonction publique)**

☐ **Pôle emploi dans le cadre des demandeurs d'emploi**

☐ **Autre** .....

.....

Organisme de financement

Nom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

EMPLOYEUR

Lieu de travail :

Nom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

Siège social (si différent lieu de travail) :

Nom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

ANNEXES

DOSSIER DE CANDIDATURE

Diplôme d'État d'ingénierie sociale
(DEIS)

Documents à retourner

(au plus tard à la date de clôture des inscriptions)

Merci de vous référer au :
Tableau des justificatifs à déposer dans l'espace personnel ou à retourner.

- Attestation de prise en charge ci-jointe (à nous retourner si vous bénéficiez d'un financement employeur)

- Le dossier complémentaire ci-joint à nous retourner dûment complété

TABLEAU DES JUSTIFICATIFS
à déposer dans l'espace personnel ou à retourner

	ASS - EJE - ES- ETS Inscription hors PARCOURSUP [1]	CESF	ME - TISF	AES	Formations à l'Encadrement et à la Médiation (CAFERUIS, DEIS, Médiation Familiale)
Conditions d'accès	***Fournir un des justificatifs suivants :*** - Baccalauréat et son relevé de notes - Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au moins de niveau IV - Justificatif de validation d'études, d'expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation *À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.*	***Fournir les justificatifs suivants :*** - BTS en ESF accompagné du relevé de notes. Si BTS obtenu il y a moins de 5 ans, les bulletins scolaires de 1ère et 2ème année du BTS. - Candidats en 2ème année de BTS en ESF : Certificat de scolarité et bulletins scolaires de 1ère et 2ème année - Candidats inscrits au BTS en ESF en candidat libre : attestation d'inscription au BTS, le relevé de notes du BTS, les bulletins scolaires de 1ère et 2ème année *À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture.*	Aucun diplôme n'est exigé à l'inscription à l'épreuve écrite d'admissibilité	Aucun diplôme n'est exigé à l'inscription aux épreuves de sélection.	**Fournir le justificatif vous permettant l'accès à ces formations.** Ce justificatif fait partie des pièces administratives à ajouter dans le dossier complémentaire à retourner par mail au plus tard à la date de clôture des inscriptions **Merci de vous référer aux règlements d'admission pour connaître les conditions d'accès.** *À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture.*
Dispense[2] de l'épreuve écrite d'admissibilité ou des épreuves de sélection	Pas d'épreuve écrite d'admissibilité	Pas d'épreuve écrite d'admissibilité	- Diplôme justifiant de la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité. *À déposer dès l'inscription dans le cadre 'Dispense' de l'espace personnel*	- Diplôme justifiant de la dispense des épreuves de sélection À déposer dès l'inscription dans le cadre 'Dispense' de l'espace personnel	- Diplôme justifiant de la dispense des épreuves de sélection pour la sélection CAFERUIS uniquement À déposer dès l'inscription dans le cadre 'Dispense' de l'espace personnel
Candidats salariés pendant la formation	- **Certificat de travail** - **Attestation de prise en charge** à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur *À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture.*	- **Certificat de travail** - **Attestation de prise en charge** à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur *À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture.*	- **Certificat de travail** - **Attestation de prise en charge** à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur *À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture.* - **Questionnaire complété** *→ À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel*	- **Certificat de travail** - **Attestation sur l'honneur du poste occupé** - **Attestation de prise en charge** à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur *À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture.*	- **Attestation de prise en charge** à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture.
Documents à fournir par tous les candidats	**- Curriculum vitae** **- Lettre de motivation** À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.	**- Curriculum vitae** **- Lettre de motivation** À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.	**- Curriculum vitae** **- Lettre de motivation** - **Questionnaire complété** *À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel*	<u>Pour tous les candidats :</u> **- Curriculum vitae** **- Lettre de motivation** <u>Pour les candidats inscrits aux épreuves de sélection :</u> - **Écrit à produire** - **Questionnaire complété** <u>Pour les candidats inscrits à l'oral de positionnement :</u> - **Questionnaire complété <u>uniquement</u>** À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel	<u>Pour tous les candidats :</u> **- Curriculum vitae** <u>Pour CAFERUIS :</u> **- Note de 4 à 5 pages** <u>Pour DEIS :</u> **_ Texte présentation de 8 à 10 pages** <u>Pour Médiation Familiale **:**</u> **- Lettre de motivation** **À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel** <u>Pour tous les candidats</u> - **Dossier complémentaire dûment complété** À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture.

[1] Inscription hors PARCOURSUP : si vous êtes salarié(e) ayant un financement de votre formation par l'employeur/l'OPCO ou par Transitions PRO pour un CPF de transition professionnelle.
[2] Se référer aux règlements d'admission pour consulter la liste complète des diplômes dispensant de l'épreuve d'admissibilité (AES, ME, TISF) ou des épreuves de sélection (AES, CAFERUIS).

IRTS de Franche-Comté, 1 rue Alfred de Vigny - CS 52107 - 25051 Besançon Cedex / **Courriel : selection@irts-fc.fr**

- À compléter impérativement dans le cas d'un financement par l'employeur et à retourner par mail -

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Je soussigné M. ..... agissant en qualité d'employeur

certifie que le coût pédagogique de la formation de M

sera pris en charge par :

❒ ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR	❒ AUTRE ORGANISME FINANCEUR	❒ AUTRE
Nom de l'Établissement : Adresse :	Nom de l'organisme : Adresse :	Préciser quel autre type de financement :
Taux ou montant de la prise en charge :	Taux ou montant de la prise en charge :	Taux ou montant de la prise en charge :

Date et Signature Cachet de l'Établissement

ANNEXES

DOSSIER DE CANDIDATURE

Diplôme d'État d'ingénierie sociale
(DEIS)

Documents à conserver

Annexe 1 - Règlement d'admission

Annexe 2 - Calendrier des épreuves de sélection
Prix des épreuves de sélection et des formations

Annexe 3 - Plaquette d'information

Annexe 4 - Référentiel professionnel

Annexe 5 - Tableau d'allègements et de dispenses de formation au titre d'un diplôme d'État du Travail Social

RÈGLEMENT D'ADMISSION
FORMATION DE NIVEAU 7

DEIS **(Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)**	
Description du métier	Si les titulaires du diplôme d'État d'ingénierie sociale ancrent principalement leurs compétences dans les registres du cadre développeur, ils sont aussi compétents dans le domaine de la mobilisation des ressources humaines. Ils sont tout d'abord des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Ils sont donc en mesure d'exploiter les références professionnelles et les connaissances pluridisciplinaires acquises, de tenir compte des différentes politiques publiques pour analyser et problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer et conduire des programmes ou des projets complexes. Ces compétences sont également transférables dans le champ de la formation. Les interventions de ces professionnels reposent sur trois domaines de compétences : - la production de connaissances - la conception et la conduite d'actions - la communication et les ressources humaines Leurs compétences les appellent à occuper des fonctions dont l'agencement dépend des organisations qui les emploient mais qui s'articulent autour de : - l'expertise et le conseil - la conception et le développement - l'évaluation
Conditions d'accès	**Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale, article 2 :** Peuvent se présenter à la procédure d'admission mentionnée au deuxième alinéa de l'article D. 451-18 du code de l'action sociale et des familles les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes : - être titulaire d'un diplôme au moins de niveau II, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ; - être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'État ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I ; - être titulaire d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ; - être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau III et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ; - être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'État ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau II et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ; - appartenir au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

DEIS (Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)	
Conditions d'accès	Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. **Circulaire DGAS/SD4A no 2006-379 du 1er septembre 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) :** 'Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger devront fournir une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation doit indiquer le nombre d'années d'études post secondaires nécessaires pour obtenir le diplôme. Cette attestation peut être établie à la demande du candidat : - soit par le rectorat de son lieu de résidence ; - soit par l'autorité compétente du pays d'origine qui a délivré le diplôme. Si ce document est en langue étrangère, il doit être accompagné de sa traduction en langue française. Comme pour les autres candidats, en fonction du niveau du diplôme possédé, le candidat devra justifier de 3 ou 5 ans d'expérience professionnelle dans le champ de l'intervention sociale. Les candidats titulaires d'un diplôme de travail social délivré dans un pays de l'Union européenne qui ont obtenu une décision favorable d'une des commissions d'assimilation leur permettant d'accéder aux concours de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, et les candidats titulaires d'une attestation de capacité à exercer la profession d'assistant de service social doivent remplir les conditions d'expérience professionnelle visées au 3e alinéa de l'article 2. Rappel : la formation est également accessible pour les candidats ayant bénéficié d'une mesure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
Période d'inscription	**Du 11 mars 2024 au 27 mai 2024**
Frais d'inscription à la sélection	**170 euros**
Durée de la formation	**Formation de 28 mois en alternance de septembre N à décembre N+2** **Rentrée en septembre**
Lieu de formation	IRTS de Franche-Comté et dans divers lieux de formation pratique principalement sur le territoire franc-comtois. Découverte de pratiques de formation hors frontières Une semaine à l'étranger (Europe ou Québec) en fin de formation.
Procédure d'inscription pour tous les candidats	**Inscription en ligne** uniquement sur le site internet de l'IRTS de Franche-Comté ; www.irts-fc.fr

DEIS (Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)	
Procédure d'inscription **'Création de l'espace personnel'**	**Procédure d'inscription :** **1/Création d'un compte:** tous les candidats doivent créer un compte (saisir nom, prénom et "courriel" valide). Les candidats recevront leurs identifiants via ce "courriel". Ces identifiants permettront d'accéder à tout moment à l'espace personnel. **2/Accès à l'espace personnel :** Cet espace personnel permettra à chaque candidat de: - compléter la fiche de renseignements (civilité, coordonnées, diplômes…) - faire le choix de son statut ; demandeur d'emploi, salarié etc… - déposer une **pièce d'identité recto-verso** en cours de validité (pas de permis de conduire), - déposer **un curriculum vitae** présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles. - déposer sous format pdf **un texte de présentation personnalisé de votre parcours professionnel (entre 8 et 10 pages dactylographiées)** - **procéder au paiement des frais de sélection en ligne** par carte bancaire. - **télécharger et prendre connaissance du dossier complémentaire à nous retourner, par mail uniquement, dûment complété au plus tard à la date de clôture des inscriptions.** - de prendre connaissance des documents réglementaires en annexe du dossier complémentaire (règlement d'admission, calendrier…) ***Pour les candidats salariés bénéficiant du financement de leur formation par leur employeur*** : - renseigner obligatoirement dans votre espace personnel les coordonnées de la structure employeur **notamment l'adresse mail** - **l'attestation de prise en charge** devra être remise à l'employeur, **signée** par ce dernier et **transmise par mail à l'IRTS de Franche-Comté** (CF Tableau des justificatifs à retourner). **Le curriculum vitae, le texte de présentation ne pourront être modifiés après leur dépôt dans l'espace personnel.** **3/ Confirmation d'inscription** Chaque candidat reçoit un courriel de confirmation accompagné des documents réglementaires avec la liste des documents à retourner par mail. Les documents, à retourner par mail, **doivent être transmis au plus à la date de clôture des inscriptions.** ***Tout dossier incomplet ne permettra pas de valider l'inscription.*** **Remarque :** Toutes les informations seront transmises uniquement par courriel y compris les différents courriers : convocation, résultats.
Demande d'aménagement des épreuves	Les demandes d'aménagement d'épreuve (tiers temps supplémentaire par exemple) sont à adresser, **par courrier ou courriel avant la date de clôture des inscriptions**, à l'attention du Directeur Délégué des admissions de l'IRTS de Franche-Comté. Ce courrier sera obligatoirement accompagné du certificat délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Vous avez la possibilité de vous rapprocher de **Madame HYNAUX Isabelle, référente Handicap à l'IRTS de Franche-Comté**. : isabelle.hynaux@irts-fc.fr.
Annulation d'inscription	***Le candidat doit formuler et justifier impérativement sa demande par écrit (courrier ou courriel).*** En cas de désistement ou de non-participation aux épreuves, les frais de sélection resteront acquis. Sauf cas de force majeure, c'est-à-dire tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible, une retenue de 20 euros sera faite pour frais de traitement de dossier.

	DEIS **(Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)**
Allègements et dispenses de domaines de formation	**Article 8 de l'Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale :** ' Pour les candidats titulaires du diplôme supérieur en travail social ou du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, le tableau en annexe 4 du présent arrêté précise les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient, ainsi que les allègements de formation dont ils peuvent le cas échéant bénéficier. Pour les candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, le tableau en annexe 4 du présent arrêté précise les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier. Les établissements de formation peuvent également accorder des allègements de formation aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 1.' **Article 9 de de l'Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale :** 'Le Directeur de l'établissement de formation établit pour chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou de dispenses de certification qu'il a obtenus.'
Bilan de positionnement	**Avant l'entretien d'admission, le candidat sera convié à un entretien de positionnement** (qui se déroulera en présentiel ou en visio-conférence) afin de dresser un bilan de ses acquis, de ses expériences, de ses compétences permettant ainsi d'évaluer la cohérence et la pertinence du projet de formation. Cet entretien de positionnement permettra également d'établir un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des dispenses de certification obtenus. À l'issue de la démarche de positionnement, la volumétrie de chaque domaine de formation est susceptible de modification en fonction du cadre légal des dispenses, des allégements, des acquis de la formation dont le candidat peut bénéficier. Rappel : la dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant. **À l'issue de ce positionnement, le programme et le calendrier d'un cursus de formation individualisé ainsi qu'un devis personnalisé seront transmis aux candidats**.
Descriptif des épreuves de sélection	**Article 8 de l'Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale** : '… un entretien fondé, d'une part, sur l'analyse par le candidat d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du diplôme et, d'autre part, sur le texte de présentation personnalisé visé à l'alinéa précédent. L'entretien permet d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression ainsi que la correspondance du projet du candidat et de ses centres d'intérêts principaux avec les objectifs de la formation.'
	Épreuve de recevabilité
Descriptif de l'épreuve	**Étude de dossier** Le Responsable de Formation se prononce sur les éléments constituant le dossier du candidat. Les différentes pièces fournies doivent attester de la recevabilité de la candidature et permettent, par ailleurs, d'évaluer la cohérence du projet de formation. Cette étude mettra l'accent sur les documents suivants : - les conditions d'inscription remplies - le CV - le texte de présentation personnalisé du parcours professionnel A l'issue de cet examen de dossier, le candidat recevra, par mail, une confirmation de la recevabilité de son dossier. En cas de recevabilité, un rendez-vous bilan de positionnement, par visio-conférence ou en présentiel, sera programmé avec la Responsable de formation en amont de l'épreuve orale d'admission. Le candidat dont le dossier aura été retenu sera convoqué, par mail, à l'épreuve orale d'admission.

	DEIS **(Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)**
	Épreuve orale d'admission
Date de l'épreuve orale d'admission	**Jeudi 27 Juin 2024**
Descriptif de l'épreuve orale d'admission	**Article 8 de l'Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale** : '… L'entretien permet d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse d'expression ainsi que la correspondance du projet du candidat et de ses centres d'intérêts principaux avec les objectifs de la formation.' L'entretien se déroule en présence d'un jury composé de 2 personnes qualifiées, désignées par le directeur de l'Établissement. – Entretien **1 note sur 20** -**durée 45 minutes** L'entretien est fondé, d'une part, sur l'analyse par le candidat d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du diplôme et, d'autre part, sur le texte de présentation personnalisé (présenté par le candidat). Un texte d'actualité est remis au candidat qui dispose d'une heure pour préparer la présentation qu'il en fera au jury. Présentation de 20 mn suivie d'un échange avec le jury. **L'entretien doit notamment permettre d'apprécier :** - La correspondance entre le projet du candidat et de ses principaux centres d'intérêt, avec les objectifs de la formation - Les motivations et les argumentations qui conduisent au choix de cette formation - La capacité à se projeter dans des fonctions correspondant au référentiel du diplôme - La capacité à mener le projet de formation à son terme, notamment au regard de la compatibilité des engagements personnels et professionnels et ceux de la formation - La capacité à communiquer, à structurer le propos et à argumenter. (Circulaire DGAS/SD4A n°2006-379 du 1er septembre 2006) .
Note d'admission	À l'issue de l'entretien, le jury établit une évaluation du candidat : une note d'admission sur 20 est posée.

	DEIS **(Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)**
Commission d'admission sélection	Elle est composée : - du Directeur Général de l'IRTS de Franche-Comté ou de son représentant, - du Responsable de Formation, - de la Chargée de Mission de la Sélection, - de l'ensemble du jury - d'un représentant de l'établissement de formation signataire de la convention de coopération.
Décision de la commission d'admission sélection	**L'admission est prononcée** par la commission **à partir de la note d'admission**, après délibération sur liste anonymisée. **Les décisions de la commission d'admission peuvent être contestées** auprès du Directeur Général de l'IRTS de Franche-Comté **dans les quinze jours qui suivent la divulgation des résultats**. Passé ce délai, elles sont définitives. La commission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. La liste des candidats admis à entrer en formation est transmise à la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).
Classement des candidats	**Un classement est opéré par ordre décroissant suivant la note obtenue**. Ce classement permet l'accès par rang aux places financées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (places financées au bénéfice des personnes non salariées). Ce quota d'admission fixé par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté est revu tous les ans. **Une liste principale des candidats admis sur les places financées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté est établie, ainsi qu'une liste complémentaire en cas de désistement des précédents.** En cas d'ex-aequo, la commission de sélection détermine des critères de départage au vu des listes constituées.
Résultats et entrée en formation	Les résultats aux épreuves sont communiqués par courriel à tous les candidats, ainsi que les notes obtenues. **Les résultats des épreuves de sélection sont valables pour la rentrée suivant l'admission.** Toutefois, le Directeur Général pourra accorder une autorisation de report supplémentaire, renouvelable, sur présentation d'un dossier justifiant un cas de force majeure* au sens prévu par la loi ou d'un dossier argumentaire concernant l'attente avérée d'un financement de la formation par un employeur ou d'un financement institutionnel, et ceci, dans la mesure où aucun changement ne serait intervenu dans les modalités de sélection prévues par l'arrêté. En tout état de cause, la sélection a une durée maximale de 5 ans ; période au cours de laquelle la candidat devra avoir subi la totalité de la formation et être présenté par l'IRTS de Franche-Comté au jury plénier du diplôme. Au-delà de la durée de validité de cinq ans, le candidat devra se soumettre à de nouvelles épreuves de sélection et s'engager à nouveau dans un parcours complet de formation**.** **Tous candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 s'il bénéficie d'un contrat de travail et d'un financement de la formation, sera considéré comme ayant satisfait aux épreuves de sélection et pourra de ce fait entrer en formation en plus des places agréées par le Conseil Régional et dans la limite de capacité d'accueil de l'établissement précisée dans l'agrément.** En cas de non admission, les notes et les appréciations seront communiquées aux candidats sur demande écrite jusqu'à un mois après les résultats. *Est un cas de force majeure : tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible.

	DEIS **(Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale)**
Commission d'admission d'entrée en formation	La Commission valide pour chaque candidat un programme de formation individualisé au regard des allégements de formation et/ou des dispenses de formation et de certification dont il bénéficie.
Session de sélection supplémentaire	**Une session supplémentaire sera organisée :** - pour les candidats entrant en formation dans les places agréées par le Conseil Régional **en cas de places disponibles non pourvues dans l'effectif sélectionné.** - pour les candidats n'entrant pas en formation dans les places agréées par le Conseil Régional **ayant signé un contrat d'apprentissage ou bénéficiant d'un financement employeur ou individuel.** Les sessions supplémentaires sont ouvertes aux candidats ayant échoué à une session précédente mais avec obligation de s'inscrire et de se présenter à la totalité des épreuves.
Candidats entrant en formation dans le cadre de la Validation d'acquis d'expérience (VAE)	**Circulaire DGAS/SD4A n°2006-379 du 1er septembre 2006 : 'Conformément à l'article 15 de l'arrêté du 2 août 2006,'** les candidats dispensés, par le jury statuant sur la demande de VAE, des conditions prévues à l'article 2 de ce même arrêté n'ont pas à subir les épreuves d'admission. Toutefois, pour ces candidats un entretien avec un responsable pédagogique de l'établissement sera organisé afin de déterminer un programme individualisé de formation ainsi que leur aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.' **Article 8 de l'Arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'État d'ingénierie sociale :** '…le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'État. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplômes attachés aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses d'enseignement théorique et de formation pratique correspondants.'
Admission définitive	Les candidats admis recevront un courrier leur précisant les modalités d'entrée en formation (ensemble des démarches à effectuer sur un espace personnel en ligne).
Clause de réglementation pour la protection des données (RGPD)	Avertissement RGPD Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD. Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par les membres des jurys et la commission d'admission des formations à l'Encadrement et à la Médiation dans le strict cadre des modalités et critères d'évaluation et de notation qu'elle a déterminés. Aucune donnée n'est utilisée en dehors des épreuves de sélection et du classement des résultats. Toutefois, les données sont utilisées pour mettre en exergue les statistiques. Dans ce cas, seules des données quantitatives sont ressorties. A la suite des sélections, les données nécessaires à la mise en œuvre des rentrées sont transmises au service de la formation concernée. Les données des candidats sont conservées 5 années au service Sélection pour les candidats ayant été admis sur les listes et 18 mois pour les candidats non retenus. L'ensemble des informations concernant les données collectées sont détaillées dans la Charte RGPD des Étudiants/Stagiaires/Candidats (http://www.irtsfc. fr/01IRTS/acc07.php). Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'établissement à l'adresse suivante : DPO, IRTS de Franche-Comté, 1 rue Alfred de Vigny – CS 50107, 25051 BESANCON CEDEX

IRTS FRANCHE-COMTÉ INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE FRANCHE-COMTÉ

CALENDRIER DES ADMISSIONS 2024

FILIÈRES FORMATIONS INITIALES DE NIVEAU 6	PÉRIODE D'INSCRIPTION			DATE DES ENTRETIENS DE SÉLECTION	RÉSULTATS
	Candidats relevant de la formation initiale[1] (y compris l'apprentissage)	Candidats relevant de la formation continue[2]			
ASS	Du 17 janvier au 14 mars 2024 Inscriptions uniquement sur la plateforme "Parcoursup"	Du 17 janvier au 14 mars 2024 Inscriptions sur le site de l'IRTS de Franche-Comté		Samedi 4 mai 2024[5]	Jeudi 30 mai 2024 (Divulgation des résultats aux candidats par la plateforme "Parcoursup")
EJE				Samedi 4 mai 2024[5]	
ES				Vendredi 3 mai 2024[5]	
ETS				Jeudi 2 mai 2024[5]	
MULTI-INSCRIPTIONS[4]				Jeudi 2 mai 2024[5]	
CESF	Du Lundi 4 décembre 2023 au Lundi 4 mars 2024 à 9h[3] Inscriptions sur le site de l'IRTS de Franche-Comté			Vendredi 22 mars 2024 après-midi	Jeudi 4 avril 2024
FILIÈRES DE L'ENCADREMENT du niveau 6 au niveau 7	PÉRIODE D'INSCRIPTION			DATE DES ENTRETIENS DE SÉLECTION	RÉSULTATS
CAFERUIS	Du Lundi 11 mars au Lundi 27 mai 2024			Mardi 25 juin 2024	A partir du lundi 1er juillet 2024
DEIS				Jeudi 27 juin 2024	
DEMF					

FILIÈRES FORMATIONS INITIALES DE NIVEAU 3 et 4	DEBUT DES INSCRIPTIONS	CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATES DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		RÉSULTATS	
			ÉCRITS	ORAUX	ÉCRITS	ORAUX
AES	Lundi 18 mars 2024	Lundi 3 juin 2024	**Étude de dossier** Jeudi 13 juin 2024 à partir de 8h00	Mercredi 3 juillet 2024 journée 8h00-17h	**Étude de dossier** Lundi 17 juin 2024	Jeudi 11 juillet 2024
TISF	Lundi 4 décembre 2023	Lundi 4 mars 2024 9h	Mercredi 13 mars 2024 matin	Samedi 30 mars 2024 matin	Vendredi 15 mars 2024	Jeudi 4 avril 2024
ME				Samedi 30 mars 2024 journée		

[1] Vous relevez de la formation initiale : si vous n'êtes pas salarié.
(lycéens, étudiants, lauréats du service civique ou sur une mission service civique, issus du dispositif OASIS, demandeurs d'emploi, apprentis et sous réserve de remplir les conditions d'admission)

[2] Vous relevez de la formation continue : si vous êtes salarié ayant un financement de votre formation par un tiers (employeur/OPCO, transitions Pro pour un CPF de transition professionnelle).

[3] Pour tous les candidats à la sélection CESF **:** Période d'inscription sur le site de l'IRTS de Franche-Comté uniquement.

[4] Candidats ASS EJE ES ETS inscrits à plusieurs formations (un seul entretien de 45 mn cf. Règlement d'admission).

[5] Pour les candidats ASS EJE ES ETS issus des DOM/TOM ou se trouvant à l'étranger seront convoqués pour un entretien en visio-conférence aux dates des entretiens correspondant aux formations pour lesquelles ils se sont inscrits.

Calendrier 2024 _ ASS CESF EJE ES ETS_ ME TISF_AES Sessions supplémentaires
Sélections éventuelles pour les apprentis et les cours d'emploi ou places agréées région non pourvues lors de la 1ère session
CESF : mercredi 28 août 2024 ASS EJE ES ETS : mercredi 28 août 2024 ME TISF : mercredi 28 août 2024 AES : Étude de dossier le 10 septembre 2024 AES : Entretiens le 18 septembre 2024

IRTS FRANCHE-COMTÉ
INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE FRANCHE-COMTÉ

PRIX DES ÉPREUVES D'ADMISSION ET DES FORMATIONS
Rentrée 2024

FORMATIONS INITIALES	PRIX DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		PRIX DE LA FORMATION		
	Épreuve Écrite d'Admissibilité (1)	Épreuve Orale d'Admission (2)	VOIE DIRECTE Droits d'inscription et frais de scolarité (prix de l'année scolaire 2023/2024 à titre indicatif)	FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR UN EMPLOYEUR	
Moniteur Éducateur ME	75,00 €	115,00 €	184,00 €	pour 2 ans	13 718,00 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale TISF	75,00 €	115,00 €	184,00 €	pour 2 ans	13 718,00 €
Conseiller en Économie Sociale Familiale CESF		115,00 €	170,00 €	pour 1 an	7 797,60 €
Accompagnant Éducatif et Social AES	Étude de dossier	Épreuve Orale d'admission ou Entretien de positionnement pour les candidats admis de droit	VOIE DIRECTE Droits d'inscription et frais de scolarité (prix de l'année scolaire 2023/2024 à titre indicatif)	FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR UN EMPLOYEUR	
	Gratuit		184,00 €	Durée du cycle 12 mois 24 mois	7 257,60 €

Possibilité de s'inscrire à plusieurs formations selon les conditions tarifaires suivantes :
(1) Une épreuve écrite d'admissibilité commune aux deux formations ME et TISF : 1 double inscription = 90 euros
(2) Une épreuve orale d'admission commune aux deux formations ME et TISF : 1 double inscription = 140 euros

FORMATIONS A L'ENCADREMENT	PRIX DES ÉPREUVES DE SÉLECTION	PRIX DE LA FORMATION		
	Épreuve Orale d'Admission	Droits d'inscription et frais de scolarité	Cycle de formation	
Cadre intermédiaire d'unité d'intervention sociale CAFERUIS	170,00 €	170,00 €	Parcours complet 400 heures sur 24 mois	8 612,00 €
Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale CAFDES	170,00 €	170,00 €	Parcours complet 700 heures sur 29 mois	14 980,00 €
Cadre développeur, Ingénieur social DEIS	170,00 €	243,00 €	Parcours complet 700 heures sur 24 mois	14 406,00 €
			Parcours avec allègement 550 heures sur 24 mois	12 540,00 €
Médiateur familial DEMF	170,00 €	170,00 €	Parcours complet 490 heures sur 24 mois	11 054,40 €

DEIS

DIPLÔME D'ETAT D'INGÉNIERIE SOCIALE

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 7

TAUX DE RÉUSSITE
100 %
DIPLÔME 2022

ÉTUDIANTS
-
DEMANDEURS D'EMPLOI
-
SALARIÉS
-
APPRENTIS

DIPLÔME ACCESSIBLE PAR LA VAE

IRTS
FRANCHE-COMTÉ
INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON
IRTS-FC.FR

LE MÉTIER

Une formation de niveau I préparant à un diplôme de cadre développeur dans le secteur de l'intervention sociale

Des compétences acquises pour occuper des fonctions :
- d'expertise et de conseil
- de conception et de développement d'actions
- d'évaluation

Cette formation, en partenariat avec l'Université de Franche- Comté, permet également d'obtenir, en plus du DEIS et sur la même durée de formation, un master de sociologie sous condition de réussite aux examens organisés par l'UFR des Sciences de l'Homme, du Langage et de la Société de Besançon.

LA FORMATION

UNE FORMATION DE 28 MOIS EN ALTERNANCE DE SEPTEMBRE N À DÉCEMBRE N+2 *

700 H DE FORMATION THÉORIQUE

175 H D'ÉTUDE DE TERRAIN

FORMATION THÉORIQUE 700H

- **DF1 300 H** — La production de connaissances
- **DF2 250 H** — La conception et la conduite d'actions
- **DF3 150 H** — La communication et les ressources humaines

FORMATION PRATIQUE 175 H

Les stagiaires réaliseront en petits groupes une étude prospective, de diagnostic ou évaluative au sein d'établissements du secteur social ou médico-social. Cette étude de terrain donne une dimension pratique à la formation en s'appuyant sur l'expérimentation.

** En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements ...)*

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Devenir un cadre de l'action sociale capable de mener des travaux de recherche, concevoir et conduire des actions, mobiliser des ressources humaines.

Acquérir des compétences:
• Conception et conduite de projets : analyse prospective, et/ou évaluative, ingénierie de programmation.

• Communication et ressources humaines intra et interinstitutionnelles, animation de collectifs de travail, promotion des processus formatifs.

• Analyse de problématiques sociales complexes.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'un diplôme d'État au moins de niveau 6 des formations sociales ;

- justifier d'un diplôme d'État de niveau 5 des formations sociales et de trois années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP de niveau 7 ;

- justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur homologué ou enregistré au RNCP au moins de niveau 6 et de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- justifier d'un diplôme du secteur paramédical homologué ou enregistré au RNCP de niveau 5 et de 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- justifier d'un poste d'éducateur, directeur, chef de service, conseiller d'insertion et de probation dans le secteur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de trois années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

LE FINANCEMENT

- **Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté**
- **Apprentissage**
- **Plan de développement des compétences de l'employeur**
- **CPF / Transitions Pro**
- **Financement personnel**
- **Pôle emploi (projet de reconversion)**

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

CFA SANITAIRE SOCIAL BFC

INSCRIPTION SUR NOTRE SITE
WWW.IRTS-FC.FR
DE MARS À MAI

Étude de dossier
+
Entretien

MODALITÉS DE SÉLECTION

Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS, article 3

La procédure d'admission comprend la constitution par le candidat d'un dossier d'admission et une épreuve d'admission.

ETUDE DE DOSSIER
Le dossier est examiné par le responsable de la formation. Les différentes pièces fournies doivent attester de la recevabilité de la candidature et permettent, par ailleurs, d'évaluer, la cohérence du projet de formation.
Cette étude mettra l'accent sur les documents suivants :
- Les conditions d'inscription remplies
- Le CV
- Le texte de présentation personnalisé du parcours professionnel (8 à 10 pages)

Le candidat dont le dossier aura été retenu sera convoqué à l'épreuve orale d'admission

EPREUVE ORALE D'ADMISSION
1 NOTE SUR 20 – DURÉE 45 MINUTES
L'entretien se déroule en présence d'un jury composé de 2 personnes, un formateur et un professionnel, sur la base du curriculum vitae et du texte de présentation personnalisé du parcours professionnel
Cet entretien permet d'apprécier la manière dont le candidat envisage la fonction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la mission.

SE RENSEIGNER

Gérard CREUX
Responsable de formation
03 81 41 61 17
gerard.creux@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection
Contactez le service sélection
Karine LAUZET : 03 81 41 61 08
Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07
selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation
Contactez le référent handicap
Isabelle HYNAUX : referent.handicap@irts-fc.fr

Diplôme d'État d'ingénierie sociale
(DEIS)

Référentiel professionnel

Contexte de l'intervention

Les transformations sociales, la territorialisation et la complexité croissante des dispositifs liés aux politiques sociales et à l'action sociale et médico-sociale, les exigences d'adaptation et de qualité des réponses à apporter aux besoins des usagers, la prise en compte du contexte européen impliquent pour les organisations des besoins de compétences accrus, sur des profils de cadres managers et de cadres développeurs. Le métissage des compétences existe entre ces deux profils. Ainsi, si les titulaires du diplôme d'État d'ingénierie sociale ancrent principalement leurs compétences dans les registres du cadre développeur, ils sont aussi compétents dans le domaine de la mobilisation des ressources humaines.

Ils sont tout d'abord des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Ils sont donc en mesure d'exploiter les références professionnelles et les connaissances pluridisciplinaires acquises, de tenir compte des différentes politiques publiques pour analyser et problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer et conduire des programmes ou des projets complexes. Ces compétences sont également transférables dans le champ de la formation.

Les interventions de ces professionnels reposent sur trois domaines de compétences :

- la production de connaissances ;

- la conception et la conduite d'actions ;

- la communication et les ressources humaines.

Leurs compétences les appellent à occuper des fonctions dont l'agencement dépend des organisations qui les emploient mais qui s'articulent autour de :

- l'expertise et le conseil ;

- la conception et le développement ;

- l'évaluation.

Ces fonctions et les compétences associées ont pour caractéristique de s'appuyer sur des démarches de coproduction, à l'interne et à l'externe des organisations. Elles contribuent en conséquence à l'articulation et à la mise en cohérence des objectifs, des missions et des moyens de l'action sociale à travers ses politiques et ses interventions. A l'intersection des domaines politique et technique, elles permettent d'éclairer la compréhension des enjeux propres à chacun d'eux et de favoriser leur rapprochement.

Ce diplôme vise à répondre à la fois au perfectionnement de ceux dont la fonction d'encadrement nécessite aujourd'hui de solides compétences analytiques et méthodologiques pour concevoir l'action et l'organiser, et aux besoins de qualification de ceux qui postulent à des responsabilités engageant l'orientation et la décision, relatives à leur mission, dans une perspective de développement.

TABLEAU D'ALLÈGEMENTS ET DE DISPENSES DE DOMAINES DE FORMATION

DIPLOME DÉTENU PAR LE CANDIDAT/ domaines de formation du DEIS	CAFERUIS	DSTS	CAFDES
DF1. Production de connaissances 300 h UF1.1 Outils conceptuels d'analyse (70 à 110 h). UF1.2 Langues, cultures et civilisations (30 h). UF1.3. Démarches de recherche en sciences humaines et sociales (160 à 200 h).	Allègement 50 % de l'UF1.1	Dispense	Allègement 50 % de l'UF1.1
DF2. Conception et conduite d'actions 250 h + 175 h d'étude de terrain UF2.1 Politiques sociales (50 à 80 h). UF2.2 Epistémologie (40 à 60 h). UF2.3 Ingénierie (110 à 160 h). UF2.4 Etude de terrain (175 h).	Allègement total de l'UF2.1	Allègement total de l'UF2.1 Allègement total de l'UF2.2 Allègement total de l'UF2.3	Allègement total de l'UF2.1 Allègement total de l'UF2.3
DF3 Communication, ressources humaines 150 h	Dispense	Dispense	Dispense
Total allègements	235 à 285 heures	700 heures	345 à 445 heures

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Joindre la copie du diplôme à votre dossier